



## Compte rendu de la réunion du 27 mars 2007 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille sept , le vingt sept mars, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'Oradour Saint Genest sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Guillemaille, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 19 mars 2007

Présents : MM.& Mmes GUILLEMAILLE, NIVARD , BENOT , MASSART , PERROT, BLANC, MARTEL, FAURY, MARQUIS , PORTAL, DUBOIS-GACHET, DESBORDES, BROUSSAL, BRISSIAUD, ROY, SAUMONT , BRAC .

Absents représentés : M ALLARD par M. EDELINE

Absents non représentés : MM. SURUN , BONNIN, DIOTON

M. Claude DUBOIS-GACHET a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21                      Présents : 18                      Votants : 18

Jean-Marie Guillemaille, Vice Président préside la séance en l'absence de Thierry SURUN .

Le Président demande au Conseil de Communauté s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du 5 mars 2007. Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### **Compte Administratif 2006**

Le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif de l'exercice 2006 qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 318 534.05 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 91 631.36 € pour la section d'investissement, soit un solde global positif de 226 902.69 €, compte tenu du report excédentaire d'investissement 2005 de 26 510.25 €.

Après constat des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le solde cumulé est de + 123 817.14 €

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le Compte Administratif ainsi que le compte de gestion dressé par Mme le Receveur Municipal.

### **Budget Primitif 2007**

Le Président donne lecture du projet de budget 2007.

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité :

➤ **vote le taux de la Taxe Professionnelle Unique** à 11.31 %

Aucune augmentation du taux n'est possible, puisque le taux TP est lié à l'augmentation des taux des taxes ménages des communes adhérentes qui eux-mêmes varient peu.

➤ **Affectation du résultat.**

Le Président indique que la section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture déficitaire ainsi qu'un déficit des restes à réaliser. Soit au total 194 716.91€ Il est donc nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement. Compte tenu des besoins du budget 2007, la totalité du résultat de fonctionnement , soit 318 534.05€, est affectée au crédit du compte 1068, pour la couverture du financement des programmes d'investissement.

Le Président indique que le montant de la DGF reste inchangé.

Le Budget d'investissement est en augmentation de 9 % par rapport à 2006.

Un programme de voirie de 395 000€ est voté, incluant un complément de budget pour la VC 1 de Dinsac, des travaux de GRVC sur les communes, et des dossiers CTD sur les communes de Darnac, St Sornin la Marche et Thiat.

Le programme de la Halte garderie continue. Les restes à réaliser s'élèvent à 627 448€ pour ces travaux.

Les subventions suivantes sont accordées :

- Pépinières d'entreprises : 3 000€
- @RT 3 000€
- Office de tourisme : 3 247 €
- Amicale des sapeurs pompiers : 2 000€
- ASALAC ( Rallye automobile Basse-Marche) : 1 500€

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2007 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 976 944 € pour la section de fonctionnement et à 2 809 885 € pour la section d'investissement.

 **Projet Eolien**

Jean-Marie Guillemaille fait le point sur le projet de ZDE.

Il rappelle que la Communauté de Communes de la Basse-Marche, de même que les 3 autres communautés de communes du Pays, s'est engagée dans l'élaboration d'un dossier de Zone de Développement de l'Eolien.

Cette Zone permettra d'assurer le coût de rachat de l'électricité produite aux porteurs de projets éoliens qui obtiendraient leur NDIPC (Notification de Dépôt à l'Instruction du Permis de Construire) après le 16 juillet 2007.

Les dossiers de ZDE, à établir par les Communautés de Communes et à déposer en Préfecture, couvrent 3 domaines : le potentiel de vent, le raccordement au réseau électrique et un volet paysager (le plus important) pour assurer l'intégration paysagère et sociale des éoliennes sur le territoire.

La Communauté de communes a confié l'élaboration de ce dossier à Confluences (établir les contraintes réglementaires, techniques et environnementales, la communication sur la démarche et la rédaction du dossier)

Toutefois, les 4 communautés de communes ont souhaité que l'étude paysagère soit menée à l'échelle du Pays pour garantir une homogénéité et une cohérence. De même, il a été décidé d'avoir recours à un professionnel, compétent dans les domaines de l'éolien et de la médiation, pour accompagner les communautés de communes à la définition des ZDE à l'échelle du Pays, notamment pour les questions de raccordement au réseau et pour informer.

Le Pays sera ainsi maître d'ouvrage de ces deux missions dont le coût total de la prestation s'élève à 40 070 € TTC (Etude paysagère : 25 415 € et Concertation : 14655 €).

La part d'autofinancement restant à la charge du Pays sur laquelle s'appuie l'appel à participation des collectivités adhérentes est estimée à 40 % après subvention ce qui nécessite une participation de 0,49 centimes d'euros par habitant.

Le conseil communautaire , après délibération :

- accepte que les deux missions soient portées par le Pays du Haut Limousin, donne son accord pour verser une participation au Pays de 0,49 centimes d'euros (maximum) par habitant

**✚ Signature du marché avec l'entreprise « Le Travail »  
Reprise du lot n°2 des travaux de la Halte garderie**

Le Président rappelle que suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise SNEC , une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée a été lancée pour reprendre les prestations non exécutées du lot n° 2 ( Gros œuvre - Placage pierre).

Une publicité a été réalisée sur le site internet centreofficielles.com.2 entreprises ont remis des offres.

Après analyse de celles-ci par la Maîtrise d'ouvrage, il apparaît qu'au vu de l'ensemble des critères du règlement de consultation, celle de l'entreprise « Le Travail » d'un montant de 26 592€ H.T. est économiquement la plus avantageuse.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil de communauté :

- Accepte la proposition de l'entreprise « Le Travail »
- Autorise le Président à signer les pièces du marché correspondant

La séance est levée.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Saint Sornin la Marche.

Le Président,  
Thierry SURUN